

Méthanisation Agricole

PRÊT**Prêt sans
sûretés réelles**

DE 100 K€ à 500 K€

DE 3 À 12 ANS

Pour les TPE et les PME : accompagnement de l'investissement dans des unités de méthanisation à la ferme

BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

ÂGE DE L'ENTREPRISE

- ≤ 3 ans (sociétés projet)
- > de 3 ans

ELIGIBILITÉ

- PME selon la définition européenne, exerçant une activité agricole
- Seuls les projets ayant reçu un avis favorable de la DRAAF sont éligibles au dispositif.



CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- De 100 K€ à 500 K€
- De 3 à 12 ans, avec un différé d'amortissement en capital maximum de 2 ans



COÛT

- **Taux fixe ou variable** (convertible à taux fixe) selon le barème en vigueur
- **Frais de dossier** : 0,60% du montant du prêt
- **Assurance Décès PTIA**



ATOUTS DU PRODUIT

- **Financement des sociétés projets** sans prise de sûretés sur le patrimoine du dirigeant et les actifs de l'entreprise pour assurer le **bouclage des tours de table financiers**
- **Prêt modulable** sur la durée (de 3 à 12 ans) et le différé d'amortissement en capital (de 0 à 24 mois)
- À partir de l'émission de l'offre, le client disposera de **24 mois maximum pour le décaissement des fonds**.



OFFRES COMPLÉMENTAIRES

- Les financements bancaires associés peuvent faire l'objet d'une intervention en garantie de Bpifrance



QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Le solde des investissements, matériels ou immatériels, non pris en charge par la dette bancaire
- Augmentation du BFR

Sont exclues les transmissions d'entreprises et les croissances externes



MODALITÉS

- Le montant du prêt doit être **inférieur ou égal au montant cumulé des subventions accordées au projet et des fonds propres et quasi fonds propres** de l'emprunteur
- **Aucune sûreté** sur les actifs de la sociétés, ni sur le patrimoine du dirigeant
- **Retenue de garantie de 5%** du montant total du prêt, restituée après complet remboursement du prêt, et augmentée des intérêts qu'elle a produits
- Obligatoirement associé à des **concours bancaire d'un montant 3 fois supérieur**, de durée au moins égale, et portant sur le même programme, réalisé depuis moins de 6 mois
- Échéances trimestrielles avec amortissement **linéaire du capital**